

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2023-249

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur GUEZENNEC David, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise CITEOS sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue des Cuisiniers à l'occasion de travaux pour l'installation d'une borne escamotable,
CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 30 mai 2023 au 02 juin 2023,
CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 30 mai 2023 au 02 juin 2023 :

- Rue des Cuisiniers, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CITEOS.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le douze mai deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

